

Image not found or type unknown



Legataire universel en heritage

Par **andre**, le **02/10/2009** à **18:38**

Bonjour,
Ma tante âgée de 87 ans, habitant seule dans un appartement, a fait un testament en me nommant légataire universel. Elle a un porte-feuille important et je crois comprendre que l'état à sa mort me prendra 55% (scandaleux!), une femme qui ne s'est jamais mariée et s'est privée toute sa vie!
J'aimerais savoir s'il y a une possibilité de diminuer son patrimoine de son vivant, c'est à dire, a-t-elle le droit d'acheter une maison et de le mettre à mon nom?
Merci de bien vouloir me répondre.